

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MONTFERRAT

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland PERRIN-COCON, Maire.

Date de convocation : 13 décembre 2025

PRÉSENTS : Roland PERRIN-COCON, Annick LEHNEBACH, Robert LEBARBIER, Alain GARRIGUES, Joséphine ALESSI, Alain DUTRUC, Grégory CALLEJON, Jessica MAZAUD MOINDREAU, Myriam VIET, Pierre JOSSERAND, Anja SCHMIDT.

ABSENTS : Franck BENOIT GUERINDON, Thomas CHAVE, Florent DACALOR, Jérôme FILLON.

EXCUSES : Arnaud ACHARD donne son pouvoir à Joséphine ALESSI,
Yves BELMONTE donne pouvoir à Alain GARRIGUES,
Lydie RUEL donne pouvoir à Grégory CALLEJON,
Françoise GIGAREL donne pouvoir à Robert LEBARBIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory CALLEJON

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 11
VOTANTS : 15

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Délibération 20251201 : décision modification n°2 du PLU donnant suite à l'avis de la MRAE

Monsieur le Maire rappelle la délibération 20250605 du 4 juin 2025 engageant la démarche de la modification n°2 du PLU de la commune destinée à modifier les Opérations d'Aménagement programmées (OAP) du Centre bourg et de la Veronnière, à rendre possible la création d'un bâtiment d'accueil pour le camping Bellevue, à ajuster le zonage de l'emprise de la déchèterie afin de permettre sa restructuration, à ajuster le règlement lié à ces modifications, ajouter des Emplacements réservés liés aux déplacements doux.

Cette modification a été rendue indispensable d'une part, en raison de la clause d'opération d'aménagement d'ensemble rendant la réalisation des OAP du Centre-Bourg et de la Veronnière impossible et d'autre part de l'ajustement nécessaire du zonage pour tenir compte de l'existence de cette déchèterie préalablement à l'inventaire des zones humides.

Cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisances de la des paysages, ou des milieux naturels ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

Le conseil municipal de la commune de Montferrat prend acte de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes (MRAE) demandant la réalisation d'une évaluation environnementale proportionnée aux enjeux suivants :

- Détailler les caractéristiques de l'aménagement prévu au droit du futur ER14,
- Présenter sur les secteurs concernés par la modification du PLU (et notamment l'OAP de la Veronnière et le site de l'ER n°14) l'état initial de l'environnement et en particulier des milieux naturels de la biodiversité, du paysage et du patrimoine,

- Présenter les incidences des évolutions projetées ainsi que les mesures prises pour éviter, réduire et compenser (ERC) ces incidences, ainsi que le dispositif de suivi de leur efficacité, en s'attachant à ce que les mesures ERC soient concrétisées dans le règlement et les OAP du PLU,
- D'expliquer les choix au regard des enjeux environnementaux et des solutions de substitution raisonnables étudiées.

En conséquence, et afin de permettre la réalisation de l'OAP Centre-Bourg et l'extension de la déchèterie, le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de retirer de la modification n°2 du PLU les dispositions proposées d'extension de l'OAP de la Veronnière ainsi que l'inscription de l'espace réservé ER14, et de soumettre à la MRAe une nouvelle demande d'avis sur la modification n°2 du PLU de Montferrat ainsi amendé. Cette demande d'avis sera soumise à la MRAe dans les plus brefs délais.

Un nouveau dossier amendé sera notifié aux PPA, au plus tard avant l'enquête publique.

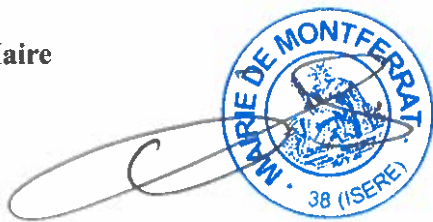
L'enquête publique devra donc être reportée pour respecter le délai de deux mois d'instruction de la MRAe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition avec 2 votes CONTRE (Alain Garrigues et Yves BELMONTE), 3 ABSTENTION (Joséphine ALESSI, Arnaud ACHARD, Jessica MAZAUD MOINDREAU), 10 votes POUR :

- l'amendement du projet de modification du PLU,
- d'une nouvelle demande d'avis auprès de la MRAe à déposer le plus rapidement possible,
- de notifier aux PPA le nouveau dossier de modification n°2 amendé du PLU,
- de reporter l'enquête publique après réception des avis des Personnes Publiques Associées et MRAe nécessaires.

et charge le maire d'exécuter toutes les démarches et formalités afférentes.

Le Maire



Roland PERRIN-COCON